

Le preneur d'assurance

Cybelle Consulting
Monsieur Stéphane Havez-Oger
47 Boulevard de Courcelles
75008 Paris
Référence client: 6UHLCC

Les conditions de garantie

Catégorie Assurances professionnelles, Autres Services

Les activités garanties et le chiffre d'affaires

- L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Autres services à la personne

- Activités annexes de conseil à l'exclusion du conseil en marketing direct, journalisme, impression, réseaux sociaux, design industriel, drones, fusion/acquisition, investissement financier, externalisation, professions réglementées et portant sur le bâtiment

Juridiction et loi applicables

- Monde entier hors USA/Canada

Période de validité

La présente attestation est valable pour la période du 01 août 2023 au 31 juillet 2024.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules n°RC1006, n°MISC1007, n°RCE1006, n°PJ0116, n°RSH1202 et n°MAT0212.

Paris, le 01/08/2023
Les assureurs



Le preneur d'assurance

Cybelle Consulting
Monsieur Stéphane Havez-Oger
47 Boulevard de Courcelles
75008 Paris
Référence client: 6UHLCC

Les conditions de garantie

Catégorie Assurances professionnelles, Autres Services

Les activités garanties et le chiffre d'affaires

- L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Autres services à la personne

- Activités annexes de conseil à l'exclusion du conseil en marketing direct, journalisme, impression, réseaux sociaux, design industriel, drones, fusion/acquisition, investissement financier, externalisation, professions réglementées et portant sur le bâtiment

Juridiction et loi applicables

- Monde entier hors USA/Canada

Période de validité

La présente attestation est valable pour la période du 01 août 2023 au 31 juillet 2024.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules n°RC1006, n°MISC1007, n°RCE1006, n°PJ0116, n°RSH1202 et n°MAT0212.

Paris, le 01/08/2023
Les assureurs



TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Responsabilité Civile Professionnelle

Etendue des garanties	100 000,00 €
	par sinistre et par année d'assurance
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	100 000,00 €
	par sinistre et par année d'assurance

Responsabilité Civile Exploitation et Employeur

Etendue des garanties	8 000 000,00 €
	par sinistre
Dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 €
	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 €
	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 €
	par sinistre
- Maladies professionnelles et / ou fautes inexcusables	1 500 000,00 €
	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 €
	par sinistre
- Vols par préposés	30 000,00 €
	par sinistre

Protection Juridique

Etendue des garanties	50 000,00 €
	par litige

Tous dommages au matériel informatique et au mobilier professionnel

Etendue des garanties	15 000,00 €
	par sinistre